

Consultations prébudgétaires de 2018
Mémoire de l'Association canadienne des boissons
Le 4 août 2017

NOTRE HISTOIRE

L'Association canadienne des boissons (ACB) représente le large éventail d'entreprises qui fabriquent et qui distribuent la majorité des boissons rafraîchissantes non alcoolisées que l'on consomme au Canada. Nos membres ont une riche histoire au Canada et au cours des 75 dernières années, l'industrie des boissons a continué de croître, de prospérer et d'évoluer.

L'ACB est le porte-parole de plus de 60 marques de jus, d'eaux embouteillées, de boissons pour sportifs, de thés et de cafés glacés prêts à boire, de boissons enrichies, de boissons gazeuses, de boissons énergisantes et d'autres boissons non alcoolisées, y compris les options avec peu ou aucune calorie. Au total, nous avons plus de 200 établissements à l'échelle nationale et sommes un partenaire engagé au moment où le Canada travaille avec ardeur pour maintenir sa position concurrentielle comme lieu de fabrication de biens.

Cela dit, nous sommes plus que de simples fabricants de boissons. Nous sommes des entreprises canadiennes offrant des emplois canadiens à long terme et rémunérateurs qui emploient directement et indirectement plus de 60 000 Canadiens à travers le pays.

Pour chaque dollar de production que nous gagnons, 88 cents sont conservés dans l'économie canadienne, soutenant les familles travailleuses – dont la majorité appartient à la classe moyenne –, des entreprises locales et les communautés où elles vivent et travaillent. La majeure partie de nos produits est fabriquée et expédiée ici même au Canada, dans pratiquement chaque entité administrative canadienne. Nous vendons nos produits dans les épiceries, les restaurants et les dépanneurs, et appuyons des dizaines de milliers d'entreprises et des centaines de milliers d'emplois dans la vente au détail et les services de restauration.

Au total, l'incidence des activités de notre industrie (effets directs, indirects et induits) s'élève, chaque année, à environ 900 millions de dollars en recettes gouvernementales.

Nous sommes des Canadiens qui travaillent avec ardeur, engagés à accroître nos contributions à l'économie intérieure en favorisant l'innovation et l'expansion des entreprises, tout en offrant des salaires supérieurs à la moyenne à nos employés et en investissant dans des programmes communautaires qui soutiennent les initiatives de durabilité et les organismes de bienfaisance locaux.

CANADA



Nombre d'installations	220
Emplois	58 996
Valeur ajoutée (PIB)	6652,1 M\$
Revenu d'emplois	3 275,4 M\$
Recettes fiscales (fédéral et provincial)	892,4 M\$

Q2 : Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes à être plus productives et compétitives?

Nous croyons que fournir aux entreprises canadiennes un environnement favorable et stable est la meilleure façon de s'assurer qu'elles ont la confiance et les outils nécessaires pour être plus productives et concurrentielles.

NOTRE DEMANDE : Éviter d'imposer des taxes visant des produits particuliers

L'industrie canadienne des boissons appuie le mandat du gouvernement du Canada visant à encourager les Canadiens à mener une vie plus saine. Nous reconnaissons aussi que l'obésité pose un défi critique à l'égard de ces facteurs, affectant les individus, la santé publique et les ressources gouvernementales, mais l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées (taxe BS) n'est pas la réponse à l'obésité. Il n'y a aucune preuve de l'effet de ces taxes sur la santé, elles sont discriminatoires et inefficaces, elles auront le plus d'impact sur les Canadiens qui en ont le moins les moyens et coûteront à notre économie de bons emplois canadiens, rémunérateurs.

On manque de données scientifiques en ce qui concerne les taxes BS.

Alors que les pays du monde entier cherchent à réagir à la hausse des taux d'obésité, certains ont recouru à l'instauration de taxes BS dans l'espoir d'améliorer la santé de leurs populations. Parmi ces pays, il n'y a toujours pas de données probantes cohérentes que ces mesures ont eu un impact réel et positif sur les résultats en matière de santé.

Si l'on se fie aux données probantes du monde réel, ces taxes n'ont qu'un effet modeste sur la consommation de boissons et un effet minime ou nul sur la réduction des taux d'obésité, peu importe le pays où elles sont mises à l'essai.

Le Danemark, l'un des premiers pays à avoir adopté une taxe d'accise, y a renoncé 18 mois plus tard, notant que non seulement l'augmentation des impôts sur le commerce transfrontalier a entraîné une hausse spectaculaire du coût des marchandises, mais qu'elle n'a pas eu d'impact significatif sur les habitudes de consommation des individus, l'obésité ou la santé¹.

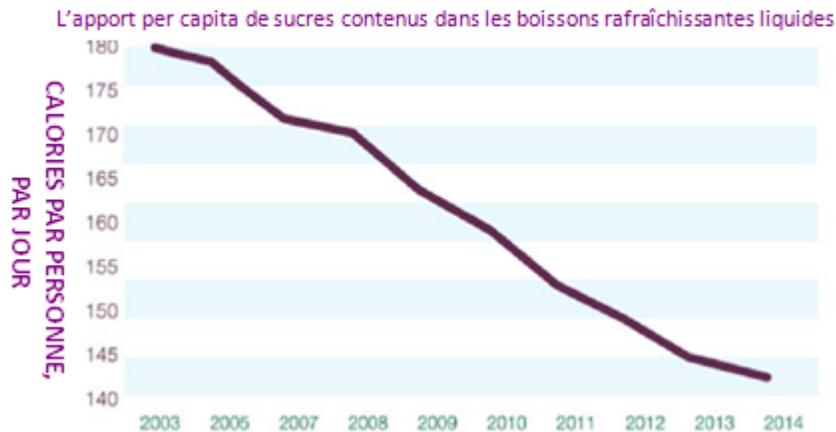
Des données provenant de l'Enquête nationale sur la santé et la nutrition réalisée au Mexique en 2016 montrent que sa taxe BS de 2014 n'a pas non plus influencé les taux d'obésité. En fait, les taux d'obésité chez les adultes ont augmenté de 2012 à 2016, surtout chez les Mexicaines².

¹ L'étude qui fait référence à une diminution de la consommation ne concerne que les trois mois qui suivent l'instauration de la taxe. Après que la population a accumulé des produits avant l'introduction de la taxe, les niveaux de consommation sont revenus à la normale après les trois mois. <http://health.spectator.co.uk/revisionists-are-trying-to-turn-denmarks-failed-fat-tax-into-a-great-success-dont-be-fooled/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

² L'Enquête nationale sur la santé (ENSANUT) réalisée au Mexique en 2016 a constaté que la prévalence de l'obésité et de l'embonpoint était globalement de 71,2 à 72,5 % chez les adultes entre 2012 à 2016, et chez les femmes adultes, elle est passée de 73 à 75,6 % pendant ce même laps de temps, un résultat statistiquement significatif.

Enfin, une étude récente de la taxe BS municipale instaurée à Berkeley, en Californie, a conclu que, si la consommation calorique de boissons taxées a diminué légèrement, d'environ six calories par jour, la consommation de boissons non taxées a augmenté d'une moyenne de 32 calories par jour, entraînant une augmentation nette³.

En 2014, l'apport quotidien moyen par jour de sucres des Canadiens, contenus dans toutes les boissons rafraîchissantes non alcoolisées est de 142,5 calories par jour – un chiffre qui diminue régulièrement depuis plus d'une décennie.



Les taxes BS ont été mises à l'essai dans d'autres sphères de compétence et elles ont échoué. Elles n'ont pas réduit l'obésité. Il est important que, en tant que pays, notre gouvernement bénéficie des expériences des autres membres du monde entier, alors que nous collaborons afin d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens.

Les taxes BS sont discriminatoires et inefficaces

Il y a un accent disproportionné et erroné sur les boissons sucrées comme un contributeur unique à l'obésité. L'introduction d'une taxe discriminatoire sur une partie du régime alimentaire total des Canadiens n'aura pas d'incidence sur le taux de surpoids et les personnes obèses.

Les experts, dont Santé Canada, conviennent que le surpoids et l'obésité mettent en cause une multitude de facteurs complexes, notamment les comportements liés à la santé, comme les habitudes alimentaires, l'activité physique quotidienne, ainsi que les déterminants sociaux, environnementaux et biologiques plus larges.

Un rapport du McKinsey Global Institute a conclu que les interventions les plus efficaces pour lutter contre l'obésité comprennent le contrôle et la reformulation des portions, suivies des changements dans l'environnement scolaire et de l'éducation des parents. Sur 16 interventions considérées, la taxation a été classée au douzième rang⁴.

³ Barry M. Popkin et coll. "Changes in prices, sales, consumer spending, and beverage consumption one year after a tax on sugar-sweetened beverages in Berkeley, California, US. A before-and-after study," PLOS Medicine, 18 avril 2017.

⁴ McKinsey Global Institute, Overcoming obesity: An initial economic analysis, 2014.

Ceux qui sont favorables à l'idée de soumettre les boissons sucrées à des taxes estiment que de telles mesures pourraient aider à contrer la hausse des taux d'obésité, en partant de l'hypothèse que les Canadiens consomment trop de boissons gazeuses. Toutefois, tel n'est pas le cas.

Selon la plus récente version accessible au public de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de Statistique Canada, les boissons gazeuses et les boissons aux fruits ne représentaient que 3,9 % des calories quotidiennes consommées par le Canadien moyen⁵, ce qui signifie que plus de 86 % des calories consommées par les Canadiens proviennent d'autres sources.

De plus, les Canadiens choisissent déjà par eux-mêmes de consommer moins de calories provenant des boissons. L'année dernière, dans le cadre de notre initiative Équilibre en calories, l'évaluation et l'examen du Conference Board du Canada ont confirmé que la consommation quotidienne de calories par habitant des Canadiens provenant des boissons rafraîchissantes légères a diminué de 20 % entre 2004 et 2014⁶.

Dans le cadre de l'initiative Équilibre en calories, nos membres se sont également engagés à réduire la consommation quotidienne de calories par habitant de BRL de 20 % d'ici l'an 2025 en mettant en place des interventions de premier plan pour surmonter l'obésité, y compris le contrôle des portions, une offre plus variée et moins de calories.

Les renseignements obtenus de Statistique Canada présentés dans le graphique ci-dessous montrent clairement une consommation quotidienne par habitant de boissons sucrées⁷.

Nous attendons que la prochaine série de données CCHS soit mise à la disposition du public, et nous espérons que cette tendance à la baisse se poursuivra.

Les taxes BS auront une incidence sur les Canadiens qui peuvent le moins se le permettre.

En réponse au rapport du Sénat sur l'obésité, le gouvernement du Canada a indiqué que les nouvelles mesures fiscales devraient être évaluées en fonction des répercussions juridiques et financières, des incidences potentielles sur les différentes communautés et de l'efficacité dans la réalisation de l'objectif de la politique.

Nous ne croyons pas qu'une taxe BS soit conforme à ces critères.

<http://mckinsey.com/industries/healthcare-systems-and-services/our-insights/how-the-world-could-better-fight-obesity> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵ Données compilées à partir du graphique 2 et du tableau 4, Nutrition : Résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Les habitudes alimentaires des Canadiens 2004; Statistique Canada n° 82-620-MIE - n° 2; juillet 2006.

⁶ Canadian Beverage Association Balance Calories Initiative : Baseline Report, The Conference Board of Canada, 24 octobre 2016.

⁷ Source des taux d'obésité : Embonpoint et obésité chez les adultes (mesures autodéclarées), 2014 - Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2015001/article/14185-fra.htm> Source pour la consommation de boissons sucrées : Statistique Canada. Tableau 002-0011 -Aliments disponibles au Canada annuel (kilogrammes par personne, par année) CANSIM (base de données).

Le fardeau d'une taxe BS incomberait principalement aux Canadiens de la classe inférieure et de la classe moyenne, ce qui ferait du tort à ceux qui peuvent le moins se le permettre, en faisant une mesure très régressive.

Dans le cas du Mexique, où les taux d'obésité continuent de grimper, plus de 60 % des revenus générés par leur taxe BS sont collectés auprès de ménages désavantagés sur le plan socioéconomique. De ce fait, plus de 35 % sont payés par les consommateurs qui vivent déjà en dessous du seuil de pauvreté⁸.

Les taxes sur les BS feront perdre des emplois bien rémunérés à l'économie canadienne.

L'industrie des boissons du Canada est déjà confrontée à une augmentation des coûts et des charges administratives en raison des initiatives de modernisation de la réglementation actuellement en cours à Santé Canada, y compris des propositions visant à modifier considérablement l'étiquetage de tous les aliments emballés et des boissons non alcoolisées vendus au Canada.

Le coût estimé de 2 milliards de dollars pour l'industrie des aliments et des boissons pour la mise en œuvre de ces initiatives aura une incidence importante sur la capacité de notre industrie à innover, à croître et à rester concurrentielle. Nous sommes à un moment où le gouvernement du Canada nous incite à faire justement cela sur la scène mondiale, conformément aux engagements du budget de 2017 visant à augmenter les exportations agroalimentaires de 75 % au cours de l'exercice en cours⁹.

Parallèlement, Santé Canada envisage d'introduire une législation sur la publicité parmi les plus restrictives dans le monde, même si volontairement, nos membres s'abstiennent déjà de cibler les enfants de moins de 13 ans.

En mettant en œuvre des politiques fiscales qui protègent les emplois canadiens rémunérateurs, plus de gens peuvent se permettre de payer des taxes et d'acheter des biens de consommation, contribuant à la qualité de vie globale de chacun et améliorant l'économie canadienne.

Recommandations :

- Le gouvernement doit veiller à ce que les règlements, les politiques et les mesures fiscales reposent tous sur des principes, des données scientifiques et l'équité.
- Le gouvernement doit éviter d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées, permettre aux entreprises de boissons de continuer à offrir plus de choix

⁸ The nonalcoholic beverage industry in Mexico," Joana Chapa Canut, Daniel Flores Curiel, Laura Zuniga Valero, Centro de { 1058 } Investigaciones Economicas, Universidad Autonoma Nuevo Leon, décembre 2015.

⁹ Gouvernement du Canada (2017). *Budget de 2017 : Bâtir une classe moyenne forte*. Récupéré du site Web du budget du gouvernement du Canada. <http://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/budget-2017-fr.pdf>.

aux consommateurs, accroître la compétitivité sur le marché canadien et améliorer les possibilités de création d'emplois.

NOTRE DEMANDE : Éliminer les formalités administratives

Créer des règlements permanents pour les boissons énergisantes

Le gouvernement du Canada a annoncé précédemment son intention de créer des règlements permanents pour les boissons énergisantes d'ici 2016 au terme d'un processus de recherche des faits sur une période de cinq ans; toutefois, ce délai est maintenant prolongé jusqu'en 2021. L'ACB croit que, avec la publication imminente du cycle de 2015 de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Nutrition (ESCC 2015), et avec l'analyse de la recherche financée par l'industrie achevée pour le compte de Santé Canada, le gouvernement dispose maintenant de nombreuses données à partir desquelles finaliser les exigences en matière de boissons énergétiques dans les règlements alimentaires du Canada.

La finalisation des modifications visant à englober les boissons énergisantes dans les règlements alimentaires réduirait considérablement un processus réglementaire onéreux affectant la charge de travail de la Direction des aliments de Santé Canada ainsi que pour les entreprises, actuellement lié au lourd processus des lettres d'autorisation de mise en marché temporaire (LAMMT). Pour une catégorie de produits établie qui est disponible dans plus de 170 pays et qui est maintenant sur le marché canadien depuis 13 ans, l'ACB a l'intention de collaborer avec le gouvernement pour faire passer les DOE à un régime de réglementation permanent.

Déclaration obligatoire des édulcorants concentrés non caloriques dans l'espace principal de l'étiquette

Depuis plus de deux décennies, le Canada est le seul pays au monde à exiger que certains édulcorants concentrés non caloriques (p. ex. aspartame) soient déclarés dans l'espace principal de l'étiquette (aussi appelé étiquetage sur le devant de l'emballage ou devant de l'emballage). Aucun autre pays n'a jugé nécessaire d'adopter une telle exigence.

On peut lire sur le site Web de Santé Canada que les édulcorants non caloriques ne présentent aucun risque pour la santé; pourtant, certains doivent être déclarés dans l'espace principal.

De plus, le programme fédéral en matière d'innovation dépendra de la capacité du gouvernement de mettre de l'avant la modernisation de la réglementation en temps opportun. En éliminant cette barrière réglementaire, l'industrie des boissons sera en mesure d'améliorer l'innovation et d'accroître ses efforts pour réduire davantage l'impact calorique déjà faible de ses boissons. La présence de règlements désuets et l'incapacité de les moderniser en temps opportun et de façon concurrentielle entravent l'innovation, la recherche et le développement au sein de notre secteur.

Santé Canada reconnaît que l'exigence de déclaration dans l'espace principal est injustifiée et devrait être supprimée, et nous espérons que cette question sera résolue suite aux récentes consultations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Recommandations :

- Le gouvernement veille à ce que les consultations réglementaires de l'industrie des boissons et les modifications réglementaires connexes soient regroupées afin de réduire au minimum l'incidence financière de la mise en œuvre.
- Le gouvernement collabore avec l'industrie pour mettre au point des règlements sur les boissons énergisantes dans les 12 prochains mois.

CONCLUSION

L'ACB et ses membres sont fiers de leur histoire au Canada et sont engagés à protéger la santé et le bien-être de tous les Canadiens.

Le gouvernement du Canada a indiqué clairement sa détermination à créer un environnement propice à la croissance des entreprises. Pour assurer la réussite dans les années à venir, il est crucial que la productivité et l'efficacité ne soient pas entravées par des mesures punitives injustifiées, comme des taxes, une réglementation excessive ou des exigences en matière d'étiquetage inutiles. Nous appuyons les intentions du gouvernement : prendre des décisions stratégiques fondées sur des données probantes et simplifier les processus dans l'ensemble des ministères.

Les recommandations de l'ACB et les points saillants stratégiques que l'on trouve dans le présent mémoire sont réalistes et faciles à mettre en œuvre sans frais pour le gouvernement. D'ailleurs, dans bien des cas, les fonctionnaires s'entendent déjà avec l'industrie sur la nécessité de régler ces questions (p. ex. révocation de la déclaration obligatoire de certains édulcorants concentrés/non caloriques dans l'espace principal de l'étiquette).

En créant un environnement concurrentiel et propice à la prospérité des entreprises, le gouvernement du Canada permettra à l'industrie des boissons de conserver son rôle de chef de file en ce qui concerne l'innovation des produits. Il en résultera ainsi des possibilités d'investissements considérables dans les emplois partout au pays et, par conséquent, une économie plus stable pour l'ensemble des Canadiens.